



Sion, le 29 mai 2024

Prise de position Financement de la 13ème rente AVS

Contexte

Le texte de l'initiative ne précisait pas comment serait financée la 13ème rente. Avec son acceptation par le peuple, il s'agit maintenant de se partager l'addition. Le Conseil fédéral propose de le faire par une augmentation des prélèvements sur les salaires, ou une combinaison avec une hausse de la TVA.

Étant donné que les électeurs de moins de 40 ans ont rejeté la 13e rente AVS, on peut justifier du point de vue générationnel, le choix d'un financement large plutôt qu'un financement unilatéral ou essentiellement majoritaire par la jeune génération et les personnes actives.

Du point de vue de l'économie et des employeurs, les coûts du travail sont déjà élevés. En outre, les revendications pour la prise en charge mutuelle de nombreux coûts personnels (pour un congé parental, menstruel, soins dentaires, etc.) se fait grandissante.

Position

La CCI VS refuse un financement additionnel par des prélèvements sur les salaires, soit les deux options 1 et 2 proposées par le Conseil fédéral. Nous demandons un financement exclusif par une hausse limitée dans le temps de la TVA, et un examen rapide de mesures structurelles dans la réforme AVS 2030.

La CCI VS n'est pas favorable à une augmentation des impôts et des taxes pour financer la part de la Confédération aux dépenses de la 13ème rente. Nous rejetons donc la variante B et pouvons nous rallier à la variante A.

Dr Jean-Albert Ferrez
Président

Vincent Riesen
Directeur